



PROCÈS-VERBAL

9

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **JEUDI 13 AVRIL 2017** à 8 heures.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Christian Portelance, secrétaire corporatif adjoint, madame Linda Lebrun ainsi que messieurs Alain Brière et Pierre Vézina.

Les membres du conseil excusent l'absence de mesdames Marie Plourde et Nathalie Pierre-Antoine . Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 8 heures, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-103 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2017

PROPOSÉ par monsieur Pierre Gagnier
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société, en retirant l'article 9.

CA-2017-104 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt du RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016 de la Société de transport de Montréal et de le déposer aux archives de la Société.

CA-2017-105 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL INCLUANT LES VOLETS ACTIVITÉS, FINANCIERS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle et du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par Monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt du **RAPPORT ANNUEL 2016** de la Société de transport de Montréal incluant les volets Activités, Financiers et Développement durable.

CA-2017-106 AUTORISER DES MODIFICATIONS AUX ENVELOPPES POUR LE CONTRAT SNC-LAVALIN INC. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE BUREAU DE PROJETS INFRASTRUCTURES MÉTRO STM-3725-10-09-03
RÉSOLUTIONS CA-2009-253, CA-2010-310, CA-2012-085 ET CA-2015-285

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe dédiée à la réalisation de la première phase du programme Réno-Infrastructures (R11) et du projet de réfection majeure de la station Berri-UQAM (BU), du contrat pour des services professionnels en ingénierie pour le Bureau de projets Infrastructures métro, adjudgé à **SNC-LAVALIN INC.**, le tout pour un montant de **1 532 217,01 \$** plus les taxes de **229 449,50 \$**, pour un montant maximum de **1 761 666,51 \$**, toutes taxes actuelles incluses pour ce contrat tel qu'autorisé par la résolution du CA-2012-085;
 - 2° d'autoriser une diminution de l'enveloppe additionnelle, pour des mandats connexes liés aux infrastructures du réseau du métro, du contrat adjudgé à **SNC-LAVALIN INC.**, le tout pour un crédit de **1 532 217,01 \$**, plus les taxes de **229 449,50 \$**, pour un crédit total de **1 761 666,51 \$**, toutes taxes actuelles incluses pour ce contrat tel qu'autorisé par la résolution du CA-2012-085.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	551590	551590	551590
Ordres internes	310000	301181	Divers
Règlements d'emprunts	R-121	R-092-1	Divers
Montants	1 113 258,26 \$	648 408,25 \$	-1 761 666,51 \$

CA-2017-107 AUTORISER DES MODIFICATIONS AUX ENVELOPPES POUR LE CONTRAT
GJB ARCHITECTES EN CONSORTIUM (JODOIN LAMARRE PRATTE ET ASSOCIÉES /
GIRARD CÔTÉ BÉRUBÉ DION ARCHITECTES / BISSON FORTIN ET ASSOCIÉS
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE BUREAU DE PROJETS
INFRASTRUCTURES MÉTRO
STM-4252-05-12-52
RÉSOLUTIONS CA-2012-273 ET CA-2015-284

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe dédiée à la réalisation de la première phase du programme Réno-Infrastructures (RI1) et du projet de réfection majeure de la station Berri-UQAM (BU) au contrat STM-4252-05-12-52, pour des services professionnels en architecture pour le Bureau de projets Infrastructures métro, adjudé **GJB ARCHITECTES EN CONSORTIUM (JODOIN LAMARRE PRATTE ET ASSOCIÉES / GIRARD CÔTÉ BÉRUBÉ DION ARCHITECTES / BISSON FORTIN ET ASSOCIÉS)**, le tout pour un montant de **157 106,13 \$** plus les taxes de **23 526,64 \$**, pour un montant maximum de **180 632,77 \$**, toutes taxes actuelles incluses pour ce contrat tel qu'autorisé par la résolution du CA-2012-273;
 - 2° d'autoriser une diminution de l'enveloppe additionnelle pour des mandats connexes liés aux infrastructures du réseau du métro au contrat STM-4252-05-12-52, adjudé à **GJB ARCHITECTES EN CONSORTIUM (JODOIN LAMARRE PRATTE ET ASSOCIÉES / GIRARD CÔTÉ BÉRUBÉ DION ARCHITECTES / BISSON FORTIN ET ASSOCIÉS)**, le tout pour un crédit de **157 106,13 \$**, plus les taxes de **23 526,64 \$**, pour un crédit total de **180 632,77 \$**, toutes taxes actuelles incluses pour ce contrat tel qu'autorisé par la résolution du CA-2012-273.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	551590	551590	551590
Ordres internes	310000	301181	Divers
Règlements d'emprunts	R-121	R-092-1	Divers
Montants	-12 934,53 \$	193 567,30 \$	-180 632,77 \$

CA-2017-108 AUTORISER UNE ENTENTE MODIFIANT LE CONTRAT
LOGISTIK UNICORP INC.
FOURNITURE D'UNIFORMES ET GESTION DU PROGRAMME D'UNIFORMES DE LA
STM
STM-3534-06-08-25

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente de règlement final avec **LOGISTIK UNICORP INC.**, en lien avec le contrat STM-3534-06-08-25, résultant en une modification contractuelle selon les paramètres prévus dans l'opinion juridique (confidentielle et strictement privilégiée) et son annexe confidentielle qui en font partie intégrante et joints à la recommandation;
 - 2° d'autoriser le Secrétaire corporatif et directeur- Affaires juridiques et la directrice de la Chaîne d'approvisionnement à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

CA-2017-109 ADJUGER UN CONTRAT
TRIMAX SÉCURITÉ INC.
SERVICE DE SÛRETÉ ET DE GARDIENNAGE DU CHANTIER
STM-5672-01-17-28

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **TRIMAX SÉCURITÉ INC.** un contrat de service de sûreté et de gardiennage de chantier, pour la période du 7 avril 2017 au 7 juin 2020, au montant de **1 439 459,00 \$** plus les taxes de **215 558,99 \$**, pour un montant maximum de **1 655 017,99 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
 - 2° d'autoriser l'exercice de l'option 7 pour la prolongation du contrat au montant de **228 576,00 \$** plus les taxes applicables de **34 229,26 \$** pour un montant maximum de **262 805,26 \$**;
 - 3° d'autoriser le directeur du bureau de projet garage Côte-Vertu à approuver l'exercice de l'option 7 selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. L'option pourra être exercée si les travaux de construction se prolongent au-delà de la date planifiée de la fin des travaux de construction;
 - 4° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant total pour la Société de **1 917 823,24 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5672-01-17-28).

	IMPUTATION
Compte	553330
Ordre interne	156020
Règlement d'emprunt	R-156-1

CA-2017-110 ADJUGER UN CONTRAT
EDT GCV CIVIL S.E.P.
TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE BÉTONNAGE DU GARAGE CÔTE-VERTU
STM-5464-07-16-31

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **EDT GCV CIVIL S.E.P.** un contrat pour des travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu, au montant de **124 067 485,00 \$**, plus les taxes de **18 579 105,88 \$**, pour un montant total de **142 646 590,88 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
 - 2° d'autoriser le directeur du bureau de projet du Garage Côte Vertu à lever, conformément aux documents d'appel d'offres, l'Option 1 - Partie Émergente de la structure auxiliaire (SA) Atelier, si les conditions spécifiées en annexe confidentielle concernant la levée de cette option sont rencontrées;
 - 3° d'autoriser un montant de **4 663 000,00 \$** plus les taxes de **698 284,25 \$** pour un montant total de **5 361 284,25 \$** pour permettre le paiement de l'Option 1 - Partie Émergente de la structure auxiliaire (SA) Atelier, si le directeur du Projet lève ladite option;

- 4° d'autoriser le directeur du bureau de projet du Garage Côte Vertu à lever, conformément aux documents d'appel d'offres, l'Option 2 - Lien piétonnier entre la structure auxiliaire (SA) 09 et l'arrière-gare Côte-Vertu, si les conditions spécifiées en annexe confidentielle concernant la levée de cette option sont rencontrées;
- 5° d'autoriser un montant de **1 220 000,00 \$**, plus les taxes de **182 695,00 \$** pour un montant total de **1 402 695,00 \$** pour permettre le paiement de l'Option 2 - Lien piétonnier entre la structure auxiliaire (SA) 09 et l'arrière-gare Côte-Vertu, si le directeur du Projet lève ladite option;
- 6° d'autoriser un montant de **400 000,00 \$** plus les taxes de **59 900,00 \$**, pour un montant total de **459 900,00 \$** pour le paiement de la prime prévue aux documents d'appel d'offres si les circonstances et conditions spécifiées à l'article 15.6 des clauses particulières des documents d'appels d'offres sont rencontrées;
- 7° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **149 870 470,13 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5464-07-16-31).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	156020
Règlement d'emprunt	R-156-1

CA-2017-111 AUTORISER LA CONCLUSION D'UN BAIL DE LOCATION DE TERRAIN
STM-5636-01-17-84
RÉSOLUTIONS CA-2015-274, CA-2015-381, CA-2017-019, CA-2017-020

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

Il est

RÉSOLU de retirer cet article de l'ordre du jour.

CA-2017-112 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 8 h 35.

Les résolutions CA-2017-103 à CA-2017-112 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**


 PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif adjoint


 CHRISTIAN PORTELANCE